



Depuis un moment, il y a des contrôles des papiers massifs à Nantes. Ces contrôles visent les personnes perçues comme étrangères et sont mis en place pour emmener des personnes en retenue administrative. Une ligne d'urgence a été créée en réponse à ces contrôles.

Voici quelques conseils et rappels des droits



A l'issue d'un contrôle d'identité, tu peux être emmené au commissariat.

- Si la police te suspecte ou t'a vu commettre un délit, tu peux être emmené en garde-à-vue.
- Si tu ne peux pas justifier de ton séjour en France, tu peux être emmené en retenue administrative (même si tu n'as commis aucun délit).

La police est censée te dire pourquoi tu es au commissariat et quels sont tes droits. Dans tous les cas, il ne faut pas hésiter à insister pour qu'ils soient respectés.

Garde-à-vue	Retenue administrative
Dure jusqu'à 48h	Dure jusqu'à 24h
Les policiers vont essayer de voir si tu as commis un délit	Les policiers vont essayer de vérifier tes papiers et ton droit au séjour
Tes droits	
- Avoir un interprète dans la langue de ton choix - Voir un médecin - Être assisté d'un avocat - Prévenir un proche et ton employeur - Garder le silence	- Avoir un interprète dans la langue de ton choix - Voir un médecin - Être assisté d'un avocat - Prévenir un proche et ton employeur - Prévenir les autorités consulaires de ton pays (pas une bonne idée si tu as ou si tu comptes demander l'asile)

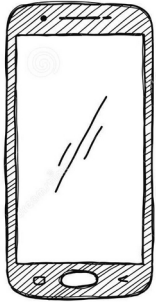
Dans tous les cas, ne signe pas si tu ne comprends pas ce qui est marqué.

Si tu es dans une situation d'urgence, si tu es témoin d'un contrôle ou si tu es proche d'une personne emmenée au commissariat, tu peux contacter le numéro d'urgence suivant.

Numéro de téléphone : +33 7 58 13 85 41

Quelques conseils généraux pour se préparer à l'avance

Essayer d'avoir un proche qui a accès à tous tes papiers si tu en as besoin. Le mieux est de connaître par cœur son numéro de téléphone pour qu'il soit prévenu si tu es emmené au commissariat.



Ne pas avoir son passeport sur soi. Si tu n'as pas d'autre document d'identité, tu peux l'avoir en photo sur ton téléphone.

Si tu as des démarches en cours pour un titre de séjour, essayer de rassembler des preuves sur ton téléphone (des attestations de dépôts de demandes de titre de séjour, de renouvellement de récépissé etc.)

En cas d'urgence, c'est parfois important d'avoir une adresse. Si tu n'en as pas, essayer d'avoir un proche qui peut signer une attestation d'hébergement.



Si tu as un avocat habituel qui t'accompagne dans ta situation administrative, apprendre par cœur son nom complet et la ville où il travaille.